

# 6.1

## Avis et communiqués

---

---

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### **Avis 52-319 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières - État d'avancement du projet de règlement abrogeant et remplaçant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs***

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient le présent avis en vue d'informer les participants au marché de l'état d'avancement du projet d'abrogation et de remplacement du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* ainsi que les annexes et l'instruction générale connexes (ensemble, les « textes actuels »).

Le 30 mars 2007, nous avons publié pour consultation les documents suivants :

- le projet de *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- les projets d'Annexes 52-109A1, 52-109AMP1, 52-109AM1, 52-109A1 – PAPE/PCI, 52-109A1N, 52-109A1 – Notice annuelle, 52-109A2, 52-109A2 – PAPE/PCI et 52-109A2N;
- le projet d'Instruction générale relative au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;

(ensemble, les « projets de textes »).

Les projets de textes visaient à abroger et à remplacer les textes actuels.

La période de consultation a pris fin le 28 juin 2007. Nous avons reçu 53 mémoires. Par suite d'un examen approfondi des commentaires reçus, nous avons décidé d'apporter d'importantes modifications à certains aspects du projet. Nous publierons donc pour consultation une version modifiée des projets de textes et ne les mettrons pas œuvre dans leur forme définitive le 30 juin 2008. Lors de la publication pour consultation de la version modifiée des projets de textes, nous communiquerons la date d'entrée en vigueur prévue.

Parmi les modifications apportées, on compte notamment celle qui consiste à ne plus obliger le chef de la direction et le chef des finances d'un émetteur émergent à attester qu'ils ont conçu les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière et qu'ils ont évalué leur efficacité. La nouvelle attestation comprendra une explication destinée aux investisseurs sur la façon dont elle diffère de l'attestation complète déposée par les émetteurs assujettis qui ne sont pas émergents.

Les émetteurs émergents doivent savoir que le règlement actuel demeurera en vigueur jusqu'à ce que le nouveau règlement soit pris. Toutefois, les autorités en valeurs mobilières de certains territoires ont accordé ou ont l'intention d'accorder des dispenses en vue de permettre à un émetteur émergent de déposer des attestations intermédiaires et annuelles pour les périodes prenant fin le 31 décembre 2007 ou par la suite dans une forme comportant la modification projetée dont il est question dans le paragraphe précédent. Les émetteurs émergents devraient consulter le site Web de l'autorité en valeurs mobilières du territoire où ils sont assujettis pour savoir s'ils peuvent se prévaloir d'une telle dispense ou de toute autre forme d'aménagement relatif au dépôt des attestations en vertu du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

## Questions

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

### *Autorité des marchés financiers*

Sylvie Anctil-Bavas  
 Chef comptable  
 514-395-0337, poste 4291  
 sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Nicole Parent  
 Analyste, Direction des marchés des capitaux  
 514-395-0337, poste 4455  
 nicole.parent@lautorite.qc.ca

### *Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*

John Carchrae  
 Chief Accountant  
 416-593-8221  
 jcarchrae@osc.gov.on.ca

Marion Kirsh  
 Associate Chief Accountant  
 416-593-8282  
 mkirsh@osc.gov.on.ca

Mark Pinch  
 Accountant, Corporate Finance  
 416-593-8057  
 mpinch@osc.gov.on.ca

Sandra Heldman  
 Senior Accountant, Corporate Finance  
 416-593-2355  
 sheldman@osc.gov.on.ca

Paul Hayward  
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
 416-593-3657  
 phayward@osc.gov.on.ca

### *British Columbia Securities Commission*

Carla-Marie Hait  
 Chief Accountant, Corporate Finance  
 604-899-6726  
 chait@bcsc.bc.ca

Sheryl Thomson  
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
 604-899-6778  
 sthompson@bcsc.bc.ca

### *Alberta Securities Commission*

Fred Snell  
 Chief Accountant  
 403-297-6553  
 fred.snell@seccom.ab.ca

Kari Horn  
 General Counsel  
 403-297-4698  
 kari.horn@seccom.ab.ca

Patricia van de Sande  
 Securities Analyst  
 403-355-4474  
 patricia.vandesande@seccom.ab.ca

### *Commission des valeurs mobilières du Manitoba*

Bob Bouchard  
 Director, Corporate Finance  
 204-945-2555  
 bbouchard@gov.mb.ca

**Le 23 novembre 2007**

**Dispense générale au bénéfice des émetteurs émergents visées par le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs***

L'Autorité dispense, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, tout émetteur émergent de l'obligation relative à l'utilisation des attestations annuelles et intermédiaires prévues aux articles 2.1 et 3.1 du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, à la condition qu'ils utilisent les attestations prévues selon les termes de la décision 2007-PDG-0203.

La décision 2007-PDG-0203 est publiée dans la section 6.10 du présent bulletin.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvie Anctil-Bavas  
Chef comptable  
Autorité des marchés financiers  
tél.: 514.395.0337, poste 4291  
numéro sans frais: 1.877.525.0337  
télééc.: 514.873.6155  
[sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca](mailto:sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca)

Nicole Parent  
Analyste, Direction des marchés des capitaux  
Autorité des marchés financiers  
tél.: 514.395.0337, poste 4455  
numéro sans frais: 1.877.525.0337  
télééc.: 514.873.6155  
[nicole.parent@lautorite.qc.ca](mailto:nicole.parent@lautorite.qc.ca)

**Le 23 novembre 2007**